Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_261-DE

Délibération n° 2025.261

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 15 décembre 2025 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	41
Pouvoirs :	6
Votants :	47

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Date d'Affichage : 16 décembre 2025

Vote :

Pour :	46
Contre :	1
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Antoine MADEC – Jean-Pierre OGER – Monique POMMEREUL – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Christophe HARDY
Bernard DELAUNAY a donné pouvoir à Karine HUART
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Cécile PARLOT
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET
Louis FEUVRIER a donné pouvoir à Éric BESSON

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant.

Étaient excusés :
Bernard DELAUNAY – Louis FEUVRIER – *Vice-présidents délégués*
Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – André PHILIPOT – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_261-DE

Fougères Agglomération **2025.261**

2025.261 - Marchés Publics - Avenant n°2 au marché de travaux de restauration ambitieuse du Nançon au niveau du moulin du Gué Landry à Fougères

Le marché de travaux a pour objet la renaturation ambitieuse du Nançon au niveau du moulin du Gué Landry à Fougères.

Il a été attribué par délibération du Conseil d'Agglomération en date du 2 juin 2025 à l'entreprise COLAS (35 410 CHATEAUGIRON) pour un montant de 572 816,60 € HT.

La maîtrise d'oeuvre est assurée par ISL Ingénierie (25-27 rue Lenepveu – 49 100 ANGERS).

Dans le cadre du marché de renaturation du Nançon au Gué Landry à Fougères, il est prévu la renaturation du cours d'eau dans son ancien lit pour y faire passer un certain débit et restaurer ainsi la continuité écologique.

Pour ce faire, l'entreprise titulaire COLAS a effectué des relevés topographiques sur le terrain, puis des plans d'exécution et un piquetage sur le terrain conformément au CCTP. Il s'est avéré que les cubages à terrasser étaient d'environ 600 m3 contre 400 m3 prévus dans le DQE.

Au vu de ces éléments et afin de diminuer les quantités de déblais à étaler sur site, il a été demandé au maître d'œuvre de modifier les cotes altimétriques du fond du lit et de proposer un nouveau plan.

Suite à ces modifications, le titulaire COLAS a adressé un devis de 675 € HT pour reprendre les plans d'exécution et implanter un nouveau piquetage suite à la modification du tracé du cours d'eau.

- ➢ Montant de l'avenant : **675,00 € HT, soit + 0,1 %**
- ➢ Nouveau montant du marché : **583 691,60 € HT**

Vu l'avis de la Commission commande publique en date du 10 novembre 2025,

Entendu le présent exposé,

CONTRE : R. BUFFET

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à la majorité :

- **D'APPROUVER** la passation d'un avenant n°2 au marché de travaux de restauration ambitieuse du Nançon au niveau du moulin du Gué Landry à Fougères, conclu avec l'entreprise COLAS (35 410 CHATEAUGIRON) conformément aux modalités décrites ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°2 et tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU